

Se préparer aux métiers du secteur social et médico-social avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles de travail social.

■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 5 mois et comprend :

300 H de cours théoriques en centre (à raison de 30H/semaine).

280 H en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 4 semaines)

Lieux de l'action : Amiens – Beauvais – Laon

■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

| | |
|---|--------------|
| ↳ Module 1 : Préparation aux épreuves d'admissibilité des concours | 120 h |
| - Techniques de productions écrites | |
| - Travail sur l'actualité sanitaire et sociale | |
| - Entraînements écrits - Concours blancs | |
| ↳ Module 2 : Préparation aux épreuves d'admission des concours | 120 h |
| - Culture générale | |
| - Techniques orales | |
| - Entraînements – Concours blancs | |
| ↳ Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel | 340 h |
| - Culture professionnelle | |
| - Stage en entreprise | |

■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 02 mai sur le site Internet de l'APRADIS :

www.apradis.eu

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **1650 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

Le métier d'assistant de service social

L'assistant de service social accompagne des personnes, des familles, des groupes dans le but de les aider à surmonter des difficultés et à s'insérer dans la société. Dans une démarche éthique et déontologique, il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Il est force de proposition pour la conception des politiques sociales. Ses actions se doivent d'accompagner, de soutenir, d'encadrer, d'orienter, d'informer au mieux de leurs droits (sociaux, médicaux, professionnels...) les personnes dont il s'occupe. Il travaille en partenariat avec d'autres professionnels : enseignants, médecins, élus locaux, urbanistes...

■ LE CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

A titre indicatif, à l'APRADIS :

- 1 épreuve écrite d'admissibilité qui consiste en une dissertation (durée 3 heures – note sur 20) sur un sujet du domaine sanitaire et social.
- 1 épreuve orale d'admission : entretien basé sur un récit autobiographique. Le candidat est amené à échanger sur ses motivations à exercer la profession d'Assistant de service social.

A noter : Le coût moyen d'un concours varie entre 150 et 250 euros.

■ LA FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

La formation préparant au diplôme d'Etat d'Assistant de service social est dispensée en trois ans. Cette formation comprend un enseignement théorique de 1740 heures et une formation pratique de douze mois, soit 1680 heures effectives. L'enseignement théorique comprend :

Une unité de formation principale : Théorie et pratique de l'intervention en service social (460 h)

Sept unités de formation contributives réparties entre les enseignements suivants :

- Philosophie de l'action, éthique (120 heures)
- Droit (120 heures)
- Législation et politiques sociales (160 heures)
- Sociologie, anthropologie, ethnologie (120 heures)
- Psychologie, sciences de l'éducation, science de l'information, communication (120 heures)
- Economie, démographie (120 heures)
- Santé (120 heures)

■ LES INSTITUTS DE FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DANS LE NORD DE LA FRANCE

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
| <p>Amiens - APRADIS 12 rue des deux ponts 80044 AMIENS CEDEX Tél : 03.22.66.33.99 www.apradis.eu</p> | <p>Beauvais - APRADIS PAE du Haut Villé - Les Hauts de Beauvais 2ème étage - 8 av du Beauvaisis 60000 BEAUVAIS Tél : 03.44.07.72.34 www.apradis.eu</p> | <p>Laon - APRADIS 9, rue Mojzesz Solczanski 02000 LAON Tél : 03.23.23.19.79 www.apradis.eu</p> | <p>Valenciennes - IRTS Site Hainaut-Cambrésis 35, rue Ernest Macarez 59 300 VALENCIENNES Tél : 03 27 42 40 97 www.irtsnpdc.fr</p> | <p>Maubeuge - ISL 6 rue d'Artois - Immeuble Artois 59 600 MAUBEUGE Tél : 03 27 64 89 54 www.univ-catholille.fr</p> |
| <p>Loos - IRTS rue Ambroise Paré BP 71 59373 - Loos cedex Tél : 03 20 62 53 70 Site : www.irtsnpdc.asso.fr/</p> | <p>Lille - ISL 83 boulevard Vauban Bât C Campus Saint Raphaël 59 044 LILLE cedex Tél : 03 20 21 93 93 www.univ-catholille.fr</p> | <p>Grande-Synthe - IRTS Parc de l'Etoile Rue Galilée - CS 970008 59 791 GRANDE SYNTHÉ Tél : 03 28 24 51 30 www.irtsnpdc.fr</p> | <p>Arras - IRTS 5, rue Maurice Schumann - BP 20755 62 031 ARRAS Tél : 03 21 24 09 09 www.irtsnpdc.fr</p> | <p>Etaples - IRTS Site Côte d'Opale Boulevard Lefebvre 62 630 ÉTAPLES Tél : 03 21 89 97 00 www.irtsnpdc.fr</p> |

- LES TEXTES DE REFERENCE : décret n°2004-533 du 11 juin 2004 et arrêté du 29 juin 2004.

Vous souhaitez en savoir plus ...

Connectez-vous sur le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/assistant-service-social_masque-dgcs_4_.pdf